

RAPPORT N° 91/3-22
au Conseil Municipal

OBJET

REVISION TARIFAIRE DU RESEAU DE TRANSPORTS DIONYSIENS

Conformément à l'Article 9 du Contrat de Gestion à garantie de recettes du Réseau de Transports Dionysiens relatif aux tarifs applicables aux usagers, la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles soumet pour accord à la Commune, autorité organisatrice des transports urbains, une proposition d'augmentation du prix des titres formant ensemble la grille tarifaire du R.T.D..

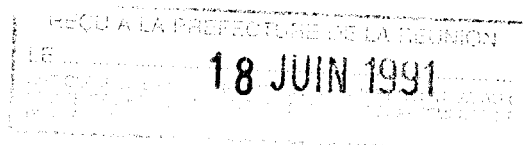
Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'Arrêté Interministériel du 21 janvier 1991 qui autorise une majoration maximale de 3,8 %. Elle vise, par ailleurs, le maintien du niveau des recettes du réseau, dans le Compte d'Exploitation du concessionnaire.

La nouvelle grille tarifaire du R.T.D. est jointe en annexe.

Il vous est demandé :

- d'approuver ce projet,
- de m'autoriser à mettre en place cette augmentation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/3-22
du Conseil Municipal
en séance du samedi 1er juin 1991

OBJET

REVISION TARIFAIRE DU RESEAU DE TRANSPORTS DIONYSIENS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/3-22 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom des Commissions Transport et Circulation, et Finances, précisant que cette révision s'inscrit dans la marge autorisée de l'évolution des tarifs publics (lesquels sont encadrés au niveau national) ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet d'augmentation tarifaire du Réseau de Transports Dionysiens (confer la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à mettre en place cette augmentation tarifaire.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 14 JUIN 1991



18 JUIN 1991

Augmentation tarifaire
du Réseau de Transports Dionysiens

A N N E X E

(Conseil Municipal du samedi 1er juin 1991)

TITRES	TARIFS ACTUELS		TARIFS REVISES 3,8 % d'augmentation	
	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 1	ZONE 2
Ticket à l'unité bus	6,80	11,50	7,00	12,00
Ticket à l'unité kiosque et dépositaire	5,00	9,20	5,20	9,50
Carnet de cinq tickets	20,00	33,50	21,00	34,50
Carnet de cinq tickets tarif réduit (*)	17,50	29,00	18,50	30,00
Carte Papaye hebdomadaire	46,00	69,00	48,00	71,50
Carte Papaye mensuelle	158,00	233,00	164,00	241,50
Carte Papaye tarif réduit (*)	112,00	165,00	116,00	171,00

(*) Scolaires et étudiants